bouillant. Il provoque tous les consommateurs qui se trouvent dans l'estaminet et à chaque instant il ôte son paletot pour lutter, mais il ne trouve pas de concurrent.

Le cabaretier ne trouva qu'un moyen de le faire sortir, ce fut de prévenir la police. De nouveau, lorsqu'un agent se présenta dans l'estaminet, M. Urbain V... se dévêtit et voulut empoigner le représentant de l'autorité.

Pour conduire l'ivrogne au poste, l'agent dut recourir à l'un de ses collègues et ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'on parvint à l'emmener au violon après l'avoir mis sur une voiture.

Vers deux heures du matin, un autre ivrogne, Henri W..., chantait à gorge déployée dans la rue de l'Epeule et, comme il troublait le repos des habitants paisibles, un ami de l'ordre, sous le costume d'un agent de police, l'invita à se taire. Ce sage conseil ne fut pas écouté par Henri W.., qui répondit par les injures qu'on supposa. Il a été conduit au dépôt.

Wattrelos. — Un vol de chaussettes et de bas de femmes évalués à 20 francs a été commis au préjudice de Mme Marquette. Ces objets avaient été placés à six heures sur des cordes qui se trouvaient dans le jardin et vers sept heures tout avait disparu.

Une singulière trouvaille à Leers. — Deux domestiques du sieur Napoleon Favier, fermier à Leers (France), dont la ferme est placée en mitoyenneté sur les territoires des deux communes de Leers (France et Belgique) se rendaient, vendredi dernier, à leur travail, lorsque l'un d'eux, remuant un tas de choux, trouva deux paquets d'étoffes enveloppés dans deux essuie-mains blancs à raies rouges et non ourlés. En ouvrant les paquets ils trouvèrent dans l'un 4 m. 20 de molleton à raies blanches et dans l'autre 2 m. 25 de la même marchandise et de la même couleur. Les deux paquets, sans doute pour faciliter le transport, étaient reliés par un mouchoir.

Le lendemain, ils firent une nouvelle trouvaille; dans une meule de paille de chaume ils trouvèrent deux nouveaux paquets enveloppés dans un essuie-mains semblables à ceux de la veille; l'un contenait 38 mouchoirs à raies blanches et lilas, 7 mouchoirs blancs avec lignes blanches et bleues et 9 essuie-mains pareils à ceux enveloppant les paquets, l'autre renfermait 1 coupon de cretonne blanchie de 21 mètres, les chefs étaient à raies rouges et 1 coupon de 6 mètres piloù à raies grises et noires.

Les domestiques avertirent leur patron qui fit tout transporter à la mairie de Leers.

La gendarmerie de Wattrelos avertie, fit d'actives recherches qui jusqu'ici sont restées sans résultat. On suppose que ces divers objets proviennent soit d'un des vols qui ont été commis à Roubaix dans ces derniers temps ou d'un vol fait en Belgique, les auteurs auraient caché les marchandises pour que, pendant l'absence de la douane, ils puissent en faciliter l'entrée en France.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, couleurs ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La fête de Noël a été célébrée avec éclat dans toutes nos églises. C'est en foule que les fidèles ont assisté aux offices du jour : il y a eu de fort nombreuses communions. A toutes les grandes fêtes de l'Eglise, on retrouve ici ces témoignages non équivoques de la foi vive et profonde qui anime la grande majorité de la population tourquennoise.

Une réunion plébiscitaire-revisionniste. — Ainsi que nous l'avons annoncé, une réunion privée a été tenue, mardi après midi, dans une salle de l'estaminet du *Cheval Blanc*.

Cette réunion, qui comprenait 350 à 400 électeurs, était présidée par M. Charles Willery.

M. René Baudon, délégué par le comité plébiscitaire-revisionniste du Nord, a exposé le programme politique qui a pour base la révision prédée de l'appel au peuple. Après avoir rappelé la situation faite au pays, tant au point de vue économique qu'au point de vue démocratique, par le gouvernement opportuniste, l'orateur aborde la question de la revision et fait l'éloge du général Boulanger. Il adresse un chaleureux appel à l'union des conservateurs, tout en revendiquant pour son parti la part qui lui revient dans les assemblées délibérantes.

Il propose enfin l'ordre du jour suivant, qui est voté par acclamation : « Les électeurs, réunis le 25 décembre 1888, affirment leur volonté de soutenir le programme politique dont la base est la révision et le plébiscite. »

M. René Baudon s'exprime avec élégance : son discours qui n'était pas dépourvu d'éloquence, a été fréquemment interrompu par les applaudissements de ses amis.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de M. Glénisson, contrôleur des douanes, à la Gare, dont nous avions annoncé l'arrestation.

Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir par tous ceux qui connaissaient M. Glénisson dont les rapports affables avaient attiré ici de nombreuses sympathies.

Une famille éprouvée. — Nous apprenons avec le plus vif regret, la mort de M. Louis Bonduelle, industriel et conseiller municipal de Marquette, décédé dimanche dernier, à l'âge de cinquante-cinq ans.

L'un des beaux-frères de M. Bonduelle, M. Lesaffre, industriel à Renescure, se trouvait en ce moment chez M. Bonduelle. M. Lesaffre fut tellement frappé de la perte douloureuse qu'il venait de faire qu'il est mort lui-même subitement, dans la nuit de dimanche à lundi.

Serait ce le voleur ? — Il y a quelques années, à peu près à pareille époque, un vol important était commis, la nuit, chez M. Verkamer, épicier, rue Nationale. Malgré toutes les recherches, on n'était pas arrivé à retrouver le voleur ; des soupçons avaient plané sur plusieurs personnes dont l'innocence fut complètement démontrée. Voici qu'aujourd'hui on prétend avoir retrouvé le coupable : un individu, arrêté récemment à Hazebrouck, aurait, paraît-il, fait des aveux. Cet individu serait même un parent du volé, mais nous donnons sous toutes réserves ce dernier renseignement dont nous n'avons pas pu controler l'exactitude.

Des vols de laines ont été commis chez MM. Dililies et Stoltz, fabricants, boulevard Gambetta. Le chef ourdisseur attaché à cet établissement, Victor Vanbrievert, vivait maritalement avec une fille, Clémence Adens. L'accord était loin de régner dans le ménage interlope, et la fille Adens accusait récemment son compagnon de soustraire fréquemment de la laine filée à ses patrons.

Une perquisition domiciliaire démontra que l'accusation était fondée. Vanbrievert fut forcé de reconnaître cette marchandise mais, à son tour, il accusa la fille Adens, d'avoir commis ces vols.

Au cours de l'instruction, cette fille fut reconnue comme ayant été expulsée de France.

Le couple a été arrêté et conduit à Lille.

Les préposés Barbieux et Demarque de la brigade de la Marlière ont arrêté samedi, Ledne Henri, porteur de 14 kilogs de café vert et 132 boîtes d'allumettes chimiques.

Halluin. — La gendarmerie a été, ces jours-ci, appelée à constater un vol d'une certaine importance et qui devra, plus que jamais, mettre en éveil la vigilance des messagers domestiques, camionneurs et autres qui voyagent le soir avec des équipages transportant des marchandises.

En effet, deux voitures de MM. Vandewynkele père et fils de notre ville, étaient rentrées de Lille le soir vers 10 heures, à quelque intervalle l'une de l'autre, chargées de fûts sur l'impériale. Lorsque allant le lendemain matin pour les décharger, l'employé remarqua que le chargement en était dérangé.

Il constata que sur la première voiture il manquait quatre bottes n° 20 fils lin sec et quatre paquets n° 30 *lin mouillé*. Sur la seconde également deux bottes lin sec n° 20.

Les domestiques immédiatement interrogés déclarèrent, le premier rentré ne rien avoir vu, dans son voyage, d'anormal, le second avoir été croisé, sur sa route entre le gravier d'Halluin à Bousbecques et l'établissement de ces Messieurs, par un homme qu'il n'a pu reconnaître à cause de l'obscurité.

Dès lors, plainte fut portée à la gendarmerie et des recherches furent faites dans les environs ; elles amenèrent la découverte de quatre bottes n° 20 cachées derrière un mont de mottons servant au rouissage du lin et déposés le long de la rive de la Lys, et plus tard un paquet n° 30, lin également dissimulé dans un fossé bordant la route.

Quant aux autres paquets pesant environ 82 kilog. et estimés 200 francs environ, ils n'ont pu être retrouvés ; l'on suppose que les voleurs les auront transportés de l'autre côté de la rivière, et qu'ils attendaient le moment opportun pour y transporter également les autres.

— Le nommé Henri Hollevoet, natif de Luingne et âgé de 17 ans, domestique de ferme au service de M. Lepers-Olou, cultivateur, vient de repasser la frontière après avoir en soin de se garnir le gousset en soustrayant d'un coffre qui se trouvait dans la chambre commune des domestiques de la ferme, une somme de cent dix-sept francs, fruit des économies de l'un de ses compagnons de travail. Un rapport a été dressé contre lui.

— Un autre vol, du même genre, vient d'être relevé à l'actif de Clémence D.... âgée de 21 ans. Elle a eu l'indélicatesse d'enlever du tiroir du comptoir de M. Pierre Vanassebecque, marchand de fruits et de pommes de terre à Halluin, une somme de cinquante francs, ainsi qu'une montre en argent. Cette fille, qui se trouve dans une situation intéressante, n'a pas été arrêtée jusqu'ici, mais elle est tenue chez ses parents à la disposition de la justice.

LILLE

Exposition universelle de 1889. — M. Cornut, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord, est nommé membre du comité d'organisation du Congrès international de mécanique appliquée. MM. Duval, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, directeur général de la Compagnie de Fives-Lille; Alfred Evrard, ingénieur civil; le colonel de Bange; Martelet, ingénieur en chef des mines, sont nommés membres de la commission d'organisation du Congrès international des mines et de la métallurgie.

MM. Derome et Flamant, ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées, sont nommés membres du comité d'organisation du Congrès international de la navigation fluviale.

M. Boucher, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, ingénieur en chef des travaux de la Compagnie du Nord, est nommé membre du comité d'organisation du Congrès international des procédés de construction.

Le Conseil général du Nord sera convoqué en session extraordinaire dans les premiers jours du mois de janvier prochain, probablement le lund 7. Cette session sera consacrée à la question des chemins de fer départementaux.

M. J. Simon, à Lille. — C'est le dimanche 20 janvier qu'aura lieu la séance solennelle de la *Société industrielle*, dans laquelle une conférence sera faite par M. Jules Simon, sénateur.

Agents de change de Lille. — Dans sa réunion générale de samedi, la Compagnie des agents de change de Lille a procédé à l'élection des membres de la Chambre syndicale. Ont été élus : Syndic, M. Félix Pajot ; adjoints, MM. Frédéric Paquin et Georges Fevez.

Les fausses banknotes; les inculpés à Lille. — Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises de l'importante affaire des fausses banknotes : les magistrats belges chargés de l'instruction viennent de faire arrêter un jeune viveur, Georges Plunitz fils d'un médecin de Gand, fort compromis dans cette affaire. Instruit, intelligent, Plunitz avait quitté il y a quelques années l'armée belge, où il était sous-officier, pour venir habiter le département du Nord, où il fit la connaissance d'une femme qu'il a depuis épousée à Bruxelles.

Sur l'ordre du parquet de Bruxelles, les époux Plunitz, sur lesquels pèsent les plus graves soupçons, ont été arrêtés à Menin et conduits immédiatement à la prison des Petits-Carmes : là, les deux complices ont été séparés pour être incarcérés dans leur quartier respectif. Plunitz est accusé de fabrication de faux billets de banque et de fausses banknotes ; sa femme est prévenue d'émission de fausse monnaie.

Plusieurs individus qui ont collaboré avec Plunitz ont séjourné il y a quelque temps à Lille, où l'un d'eux était descendu dans un hôtel garni de la rue du Priez. Aussi, samedi, M. le juge d'instruction Mechelynck, de Bruxelles, accompagné du procureur du roi du même siège, est descendu à Lille pour entretenir notre parquet de cette affaire. A la suite de cette descente, M. Legrand, juge d'instruction, a été chargé de poursuivre l'enquête en France : il a immédiatement lancé des mandats d'arrêt dans toutes les directions contre les individus dont le passage a été signalé à Lille. L'un de ceux-ci serait le principal coupable et aurait fabriqué les premières fausses banknotes.

Cette grosse affaire se rattache à celle des faux billets de 500 fr., qui a fait grand bruit dans le courant de l'année : la Banque de France s'est mise en relations avec le parquet de Bruxelles, et de nouvelles arrestations sont imminentes.

L'affaire des voleurs de titres. — Nous n'en finirons pas, paraît-il, avec les exploits de la bande Patrac et Cie. De précieux renseignements, laborieusement recueillis par l'information française, il résulte aujourd'hui la preuve que le vol de 150.000 francs commis à la succursale du Crédit lyonnais, rue Nationale, à Lille, est l'œuvre de deux malfaiteurs de la bande Patrac, qu'on a de fortes raisons de croire réfugiés à Bruxelles.

Ces individus, qui ont été reconnus grâce à des photographies trouvées dans les perquisitions opérées dans les maisons de Patrac et de deux de ses complices qui sont actuellement entre les mains de la justice, avaient séjourné pendant toute la journée du vol sous le péristyle de l'hôtel du *Crédit lyonnais*, cherchant à se rendre un compte exact de la disposition des lieux et attendant le moment de réaliser leur petite opération. Espérons que ces audacieux malfaiteurs ne tarderont pas à tomber aux mains de la justice.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Budin, vicaire à La Bassée, est transféré à Caudry ; M. Dubart, vicaires à Roches, est transféré à La Bassée; M. Germe, vicaire à Lille (St-Pierre St-Paul) est transféré à Viesly ; M. Salembier, vicaire à Quesnoy-sur-Deûle, est transféré à Lille (St-Pierre St-Paul); M. Varras, vicaire à Estaires, est transféré à Arleux; M. Guidé, vicaire à Roubaix (T.-S. Rédempteur), est transféré à Lille (Saint-Pierre Saint-Paul).

Les nouveaux prêtres ordonnés samedi sont nommés aux postes suivants : M. Fauverghe Alexandre, d'Oudezeele, professeur au Petit-Séminaire d'Hazebrouck ; M. Doydt Louis, de Dunkerque, professeur à l'Institution Saint-Winoc, à Bergues : M. Bekemans Charles, de Bruges, vicaire à Roubaix (Saint-Joseph); M. Cardinaël Rémi, d'Hondeghem, vicaire à Vieux-Berquin ; M. Carton Louis, d'Hordain, vicaire à Raches ; M. Debs Ieux Constant, de Neuvilly, vicaire à Saint-Amand ; M. Declerck Eugène, de Morbecque, vicaire à Quesnoy-sur-Deûle ; M. Delcourt Jules, d'Annaing, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Estaires ; M. Deryck Henri, de Roubaix, vicaire à Estaires.

M. Roussel Alfred, de Tourcoing, vicaire à Lille (St-Vincent-de-Paul); M. Trelcat Emile, de Croix, vicaire à Auberchicourt; M. Verriele Léon, d'Hetzerele, vicaire à Rubrouck; M. Vermeulen Henri, de Morris, vicaire à Tourcoing (N.-D. de Lourdes); M. Lecompte Edmond, de Wervicq, vicaire à Houplines (St-Christophe); M. Algrain Léon-Joseph, d'Hérinne, vicaire à Roubaix (T.-S. Rédempteur); M. Accary Théodule, de Bois-Grenier, professeur à l'Institution N.-Dame des Victoires, à Roubaix; M. Meurillon Charles-Alfred, d'Estaires, professeur à l'institution St-Jules, à Armentières; M. Cachera Alphonse, de Wallers, professeur au collège de Notre Dame-des-Dunes, à Dunkerque.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre. — *M. Paulus.* — M. Paulus est un homme heureux. Son nom sur une affiche fait recette. C'est dire que la vaste salle de notre Grand Théâtre était comble, mardi soir. Le célèbre artiste est plutôt un *diseur* qu'un chanteur. Il détaille un morceau à merveille et il est passé maître dans l'art d'indiquer une nuance, de prendre un *temps* et de détacher un mot. Il a été applaudi et bissé et rappelé. Une chanson patriotique — *le père la Victoire* — a notamment soulevé les acclamations du public roubaisien qui se réserve souvent — et il a bien raison — mais qui admet très volontiers le chauvinisme. *Le rire normand* — une chansonnette dans laquelle l'artiste imite fort habilement tous les genres de rire — a eu aussi beaucoup de succès. Citons encore un amusant potpourri : *Un drame à Falaise*, un monologue : *pour une fois sois-tu*, diverses chansonnettes comme le *Tambour major* et *Vous y êtes !* qui ont mis la salle en joie.

Ajoutons que le spectacle était corsé, car en outre du *great attraction* que constituait le nom de M. Paulus, on donnait *Niniche* et le *Caïd*. G. D.

La soirée intime offerte, dimanche soir, par la société chorale les *Mélomanes roubaisiens* à ses membres honoraires, a tout à fait réussi. Le chœur les *Naufragés* a été très bien enlevé et les chanteurs et instrumentistes qui se sont fait entendre ont droit à tous nos éloges.

Le concert organisé, dimanche dernier, par la société chorale *L'Espérance* au local, chez M. César Bebague, rue d'Alma, 244, avait attiré un grand nombre de personnes. C'est devant une salle comble que la société *L'Espérance* a chanté *Les Chercheurs d'or*. L'exécution en a été parfaite.

Cette société tout récemment constituée, a déjà donné des preuves de son talent en l'église Notre-Dame où elle a chanté magistralement une messe de M. Peers, sous l'habile direction de son chef, M. Ernest Samarcq.

Tous les chanteurs, MM. Louis Watteau, Alphonse Courouble, Louis Lefebvre, Guillaume Servranx, Oscar Lefebvre, Charles Lemagnen et Louis Leroux, ont rempli les différentes parties du programme, ont droit à toutes nos félicitations.

La tâche ingrate d'accompagnateur était dévolue à M. Ernest Samarcq, le chef de l'*Espérance*, et il s'en est acquitté à la satisfaction générale.

Le concert conférence des Prévoyants de l'Avenir au Blanc Seau. — Comme nous le disions hier, le concert-conférence organisé, par la 336e section des *Prévoyants de l'Avenir*, au Blanc Seau, a parfaitement réussi.

Nous croyons devoir y revenir aujourd'hui. La salle de l'école des garçons, décorée avec un goût tout particulier, était littéralement bondée.

L'ouverture du concert était faite par une harmonie improvisée, composée d'une cinquantaine de musiciens et qui avait pris le titre d'*Harmonie des Prévoyants*. L'exécution de cette ouverture a été faite avec beaucoup de brio, ainsi que l'ouverture de la seconde.

Un artiste, M. Hubert Guyot, a joué une polka pour clarinette, qui a été très applaudie.

Les romances ont été chantées par M. G. Sarrvaux, que nous avions eu le plaisir d'entendre déjà, et qui possède une voix admirable. M. Sandraps a très bien chanté *Tempête*, mais nous l'avons plus particulièrement apprécié dans un duo qu'il a chanté avec M. Andries, duo qui a soulevé des applaudissements unanimes. M. Andries est un chanteur dont il est inutile de faire l'éloge. Chacun connaît, du reste, toute l'ampleur de sa voix, qu'il conduit en musicien accoutumé à se faire entendre.

Un ténor, M. A. Lefebvre, a détaillé une romance *Un jour de bonheur*. Un accueil chaleureux lui a été fait par l'auditoire.

La partie comique avait une grande place dans le concert. MM. Detournay César Leclercq, Inglebert et Coussard s'en étaient chargés et certes, ils l'ont remplie d'une manière parfaite.

Le *train scène comique de M. Detournay*, avec les imitations du bruit de la locomotive, a été fort goûté. M. Inglebert a soulevé les applaudissements du public par la chansonnette intitulée *Une bonne société*, composée par lui même, et énumérant les avantages de la société des *Prévoyants de l'Avenir*. Le refrain était chanté par toute la salle.

Nous ne pouvons passer sous silence les chœurs exécutés par la *Muse des Travailleurs* qui prêtait gracieusement son concours. Cette société chorale, sous la direction de M. F. Mansard, a fait encore des progrès depuis le concours auquel elle a pris part dans le courant de l'année et où elle a obtenu un si magnifique succès. Les éléments, que possède cette société chorale, peuvent lui faire espérer un bel avenir.

M. Delnatte avait bien voulu accepter la tâche difficile d'accompagnateur. Il s'en est acquitté à la perfection et en véritable artiste.

Le but de ce concert était surtout de donner aux auditeurs une explication précise de la société des *Prévoyants de l'Avenir*.

M. Burette, vice-président de la 127e section de Roubaix, a bien voulu se charger de cette conférence.

Avec la voix claire et la parole facile qu'il possède, M. Burette a expliqué le mécanisme de la société. Il a fait remarquer que les membres du bureau, chargés des écritures et de la rentrée des fonds, ne réclamaient pour cela, aucun salaire. Les fonctions sont toutes gracieusement remplies et, à ce propos, il a vivement remercié les membres du bureau de la section du Blanc-Seau. La cotisation mensuelle, fixée à un franc, ne demande qu'une économie de *trois centimes par jour*, c'est dire que l'entrée de la société est accessible à tous.

M. Burette a dit aussi que les dames sont admises dans la société. Il s'est entendu ensuite sur les rapports. Des calculs sérieux, a-t-il dit, ont été faits par M. Martin, sénateur, qui assure que la rente de la vingt-et-unième année se a au moins aussi forte que les versements des vingt premières années. Si un membre, ayant versé pendant cinq ans, se trouvait dans l'impossibilité, par suite de maladie, de continuer ses versements, il serait conservé sur les registres et toucherait sa rente à l'écoulement des vingt premières années de sa rente. Il a appuyé surtout sur l'écart de la politique dans la société. La devise est *Tous par tous et pour tous*, et on pourrait y ajouter : « *Pas de politique* ».

M. Burette a terminé en invitant les personnes présentes à se faire inscrire sur les registres à ce destinés et déposés à l'entrée de la salle.

Une tombola a clôturé le concert. Voici les numéros sortis :

196	34	512	574	576	131	584	319	160	177	562
535	168	26	5 3	56	343	210	582	21	135	167
572	171	423	597	596	111	312	259	299	199	59
560	61	526	365							

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 27 décembre

Laines

Nous avons rendu compte d'un procès plaidé les 13 et 14 novembre, entre MM. Felix Lorthiois, Charles Six, Philippe Lamourette et Leroux frères, tous de Tourcoing. A la suite d'une comparution des parties devant la Cour, le jugement du Tribunal de commerce de cette ville a été confirmé le 3 décembre.

Ce tribunal a, le 26 juin, rendu une autre décision entre les mêmes plaideurs, à l'exception de M. Six, qui se trouve ici remplacé par M. Motte-Dewavrin, filateur.

Par ce nouveau jugement, il condamne M. Félix Lorthiois à payer 405 fr. à ce dernier, à titre d'indemnité sur les 4050 kilos qu'il lui a livrés. Il le condamne, en outre, à lui livrer, avec la même réfaction de 0 *fr.* 10 par kilo, 1950 kilos de laine peignée d'une qualité ne pouvant être inférieure à celle déjà livrée. Il le déboute enfin de son recours en garantie contre MM. Lamourette et Leroux.

Cette deuxième affaire, si elle n'est pas, en tous points, identique à la première, présente tout au moins, avec elle, les plus grandes analogies, notamment par rapport aux bobines remises à M. Lorthiois, par les peigneurs à façon MM. Lamourette et Leroux frères, avant complet mélange des laines. La solution définitive de la Cour, sur l'une de ces affaires, entraîne donc celle de l'autre.

C'est pourquoi M. Lorthiois ne peut que renoncer aujourd'hui à soutenir son appel devant la première chambre. Par suite de son désistement, la radiation a été prononcée.

Elections consulaires

Suivant l'usage, la Cour désigne le tribunal de Lille pour recevoir le serment des nouveaux magistrats consulaires de Roubaix.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 24 décembre 1888.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre petite édition, numéro paru ce matin :

« Qu'une lettre mise à la poste à Roubaix, le mercredi avant la dernière levée, n'est parvenue à son adresse, Boulevard de Paris, que jeudi à 3 h. 1/4 après-midi.

Dès lettres que j'avais mises à une boîte de quartier ayant aussi été distribuées en retard d'un courrier, j'ai voulu en connaître le motif et il résulte de mes observations personnelles et des renseignements que j'ai eus, que la dernière levée des boîtes de quartier se fait dix, quinze et quelquefois vingt minutes avant l'heure indiquée sur la boîte.

Comme je sais hélas par expérience qu'ici l'administration des postes ne tient aucun compte des intérêts du commerce, je me suis contenté de mettre mes lettres dans les boîtes au moins 20 minutes avant l'heure indiquée pour la levée, mais je crois, vu le retard que vous signalez et le dommage qui en résulte, devoir vous prier de vouloir bien publier la présente non pas pas dans l'espoir qu'on en tiendra compte, mais afin que les commerçants sachent que s'ils veulent que leurs lettres ne subissent aucun retard il faut les jeter dans les boîtes de quartier 20 à 25 minutes avant l'heure de la dernière levée.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, avec l'expression de mes sincères remerciements, l'assurance de mes sentiments dévoués. *Un Commerçant.*

NORD

La culture du tabac en 1889. — Par décision du ministre des finances, le département du Nord est autorisé, pour 1889, à planter en tabac pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, neuf cents hectares, non compris le cinquième d'excédant toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir sur la récolte de l'année un contingent de deux millions quatre cent trente mille kilogrammes de tabac. Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 40 000.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 k., savoir :

Tabacs marchands. — 1re qualité 140 francs ; 2e 115 francs ; 3e 90 francs. — Tabacs non marchands : 1re classe, 70 francs ; 2e, 50 francs ; 3e, 25 francs. — Pour les tabacs de *surcroît*, il sera accordé conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, une allocation de dix francs par 100 kil. en sus du prix de la 1re qualité.

Bailleul. — On annonce la mort à Bailleul, de Mme Mathilde Bourdon, écrivain de talent, collaboratrice, depuis de longues années, du *Journal des demoiselles*, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'une véritable valeur littéraire et d'une haute moralité, qui ont paru soit sous son nom, soit sous celui de Mathilde Fromont.

Plusieurs de ces ouvrages, notamment la *Vie réelle*, ont eu un très grand nombre d'éditions et ont été traduits dans toutes les langues. Mme Bourdon était âgée de 71 ans ; elle laisse de profonds regrets dans la petite ville de Bailleul, où elle s'était fait aimer des pauvres par son inépuisable charité.

Dunkerque. — Un regrettable incident s'est produit hier à la frontière belge. Deux soldats du 110e, en garnison à Bergues, se sont, tout en se promenant, trouvés par mégarde sur le territoire d'Houthem (Belgique). Ils entrèrent dans un cabaret et se trouvèrent en présence d'une quinzaine d'individus de mauvaise mine qui les apostrophèrent grossièrement.

Pour éviter une rixe, les soldats voulurent se retirer, mais les buveurs se jetèrent sur eux, et, pour se défendre, ils durent faire usage de leur épée-baïonnette. Les Belges eurent peur et les laissèrent partir. Un des soldats a été blessé à la main. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

SOMME

L'élection de la Somme. — M. le général Montaudon, candidat conservateur dans le département de la Somme, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

« Electeurs,

» La triple élection du 19 août a produit en France une impression profonde.

» Le général Boulanger, candidat de la protestation, a obtenu 35 000 voix de majorité dans la Somme faisant appel à tous ceux qui sont las du régime actuel; qui souffrent dans le présent et s'inquiètent de l'avenir.

» Les conservateurs, opprimés par une faction, réclamaient le droit pour la nation de disposer librement de ses destinées.

» Poursuivant les mêmes revendications, le candidat de la protestation a demandé de voter pour la dissolution d'une Chambre impuissante pour le bien, qui a blessé vos consciences et compromis vos intérêts; il a réclamé la convocation d'une Assemblée constituante, interprète de la volonté nationale.

» Je me présente à vous, aujourd'hui, avec le même programme : vous l'affirmerez une fois encore par vos votes.

» Devenu enfant du pays par un séjour de plus de quinze ans au milieu de vous, m'intéressant profondément de tout ce qui vous touche, mais étant toujours resté étranger aux querelles de personnes et de partis, je n'aurai jamais d'autre mobile que l'intérêt du pays.

» Les conservateurs ont bien voulu se souvenir de l'ancien commandant du 2e corps d'armée ; j'ai cédé à leurs sollicitations.

» Avec l'aide de Dieu, je justifierai leur confiance, et je ne saurai mieux répondre à l'esprit patriotique dont ils sont animés qu'en m'unissant à eux au vieux cri qui toute ma vie a fait battre mon cœur de soldat :

» VIVE LA FRANCE !!

» Général MONTAUDON,
Grand officier de la Légion d'honneur,
ancien commandant en chef du 2e corps d'armée. »

BELGIQUE

Les faux billets de la Banque de France et les fausses banknotes américaines. — Il paraît certain que Plantz était en relations avec Poirier du Plessis au moment où eut lieu en France l'émission des faux billets de 500 fr. Plantz habitait alors Vincennes qu'il quitta pour revenir en Belgique lorsque la découverte des faux billets fit tant de bruit en France.

Il s'installa alors dans le château de Ledeghem, situé à quelques mètres de la frontière française.

L'italien Rocca qui a été arrêté avec lui vivait là aussi. Celui-ci est un homme déjà âgé, très expert en l'art de la photographie. Il avait étudié plus spécialement la phototypie, système employé pour la fabrication des faux billets de banque.

Au moment de leur arrestation, Plantz et Rocca allaient quitter le château de Ledeghem ; déjà leur mobilier avait été expédié à Bruxelles. La justice l'a saisi à la station de l'Allée-Verte et parmi ces meubles se trouvaient, notamment, des plaques à graver et une presse à imprimer.

Au cours de l'instruction à charge de Poirier du Plessis la justice avait été informée que bientôt on mettrait en circulation de fausses banknotes américaines. Cette émission a eu lieu, en effet, à Anvers, à Gand et à Bruxelles. Quarante de ces faux billets se trouvent en ce moment entre les mains du parquet.

Plantz, sa femme et Rocca ont comparu, samedi dernier, devant la chambre du conseil qui a confirmé le mandat d'arrêt.

Double tentative d'assassinat à Tournai. — Une double tentative d'assassinat a été commise samedi matin à Tournai, vers six heures, rue du Quesnoy.

Un sieur Julien T'Sjoen, boulanger, séparé de sa femme, a tiré sur celle-ci et sur son beau-père, trois coups de revolver, qui ne les ont heureusement pas atteints.

Le parquet a fait dans la journée une descente sur les lieux.

Saint-Calérin (Sarthe), le 2 avril 1888. — Vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 le boîte sont d'une efficacité incroyable : on ne devrait jamais s'en passer ! Elles ont produit tous les effets que nous en attendions (Signature légalisée). DROUIN. 18501d

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 décembre.* — Noël Bauters, rue du Quai, impasse Balzac, 59. — Maurice Naeghe, rue d'Alger, cour Mikesse, 6. — Noël Janssens, rue d'Alger, cour Scherperel, 1. — Gustave Batail, rue Notre-Dame, cour Moulin, 2. — Victorine Vannootegem, rue Lannes, cour Leriche, 5. — Emile Wardavoir, rue Watt, 27. — Edouard Gillet, rue de la Redoute, 131. — Lucien Buric, rue Saint-Joseph, 68. — Malvina Everaert, rue du Fort 33. — Maria Dujardin, rue de Valenciennes, 46. — Joseph Dherinne, rue des Récollets, cour Dhont, 2. — Marie Lozy, rue de Beaumont, cour Loridant, 38. — August n Demulder, *rue des Longues-Haies*, 96. Emile Supply, rue Blanchemaille. — Palmyre Tiberghien, rue de la Basse-Masure, 14. — *Mariages.* — Augustin Aquette, 29 ans, apprêteur, rue de la Balance, et Maria Vanneste, 24 ans, soigneuse, rue du Grand-Chemin. — Basile Debeuf, 23 ans, apprêteur, rue Larochefoucauld, et Estelle Fauvarque, 27 ans, tisserande, rue de Tunis. — Narcisse Leplat, 28 ans, rempteur, rue Sébastopol, et Clara Delporte, 28 ans, piquurière rue de Sébastopol. — *Déclarations de décès du 24 décembre.* — Vercruysse, présenté sans vie, rue Newcomen, 21. — Jacob Benze, 3 mois, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 32. — Françoise Gress, 1 an, rue Franklin, cour Agache. — Désiré Waelkens, 5 ans, rue Saint-Jean, 95. — Théophile Tyckaert, 2 mois, rue de la Guingutte, 74. — Melanie Bambrugge, 2 an, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 1. — Clarebout, présenté sans vie, rue de l'Epeule, cour Lepers, 14.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Octave à la Marlière. — Arthur Carliers, rue des Champs. — Jean Baptiste Sabastia, à la Marlière. — Angèle Declercq, rue de Menin. — *Du 23.* — Eugénie Delbart, rue Delhaye. — Marie Chretien, rue du Cimquet. — Gabrielle Going, rue de la Latte. — Alfred Vanhoutte, rue Fin de la Guerre. — Georges Libert, rue Nollet. — *Du 24.* — Alphonse Hache, rue de la Latte. — Madeleine Caboor, ruelle Madeleine. — Ernest et Noël Wagnon rue de Gand. — Edouard Langlais, rue de Bourgogne. — Madeleine Martin, rue de la Blanche-Porte. — Louise Ladsous, rue des Dragons. — Léa Clément, rue Schlérino. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Philomène Fremeaux, 39 ans, sans profession, rue Sainte-Barbe. — Jules Picavet, 3 ans, au Blanc-Seau. — Félix Nuttin, 78 ans, boulanger, rue du Jambon. — Laure Leclercq, 1 an 1 mois, rue de la Fonderie. — Henri Caillier, 53 ans 5 mois journalier, au Blanc-Seau. — Valentine Dhaene, 10 jours, à la Croix-Rouge. — Mélanie Andries, 68 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs, rue de Lille. — *Du 23.* — Jean-Baptiste Detondre, 62 ans 9 mois, contre-maître, rue des Cailliers. — Charles Vienne, 44 ans, représentant de commerce, rue Winoc-Chocquel. — Berthe Chantry, 1 an 9 mois, rue de la Blanche-Porte. — Ernest Valck, 1 an 5 mois, rue du Tilleul. — Joséphine Lefebvre, 76 ans 9 mois, sans profession, rue du Chêne-Houpline. — Julie Baisez, 65 ans, sans profession, Hôpital-Civil. — Elisa Deplechin, 63 ans, sans profession, rue Nationale. — Henri Quivalet, 3 mois, rue de Gand. — Henri Malfait, 10 mois, rue des Cailliers. — Jean-Baptiste Evrard, 23 ans, préparateur de physique, boulevard Gambetta. — Joséphine Mas, 45 ans 11 mois, boulangère, rue de Menin. — Jules Delplanque, 1 an, rue de Menin. — Jean Dubois, 73 ans 6 mois, sans profession, H